



DiH
MOUVEMENT DE PROTESTATION CIVIQUE
Membre du Collectif français pour la Cour Pénale Internationale
Siège social : Mairie, 43400 Chambon-sur-Lignon

Campagne de mars 2005

Mr. Kofi Annan
Secretary General
United Nations, New York
N.Y. 10017 – USA

Objet : la réforme de l'ONU

Monsieur le Secrétaire Général,

En novembre 2001 nous vous avons demandé de proposer une mutation du Conseil de sécurité qui fasse de cette instance un instrument à la hauteur des défis du XXI^e siècle. Aussi nous avons été très intéressés lorsque le 8 septembre 2003 vous avez préconisé une « *réforme radicale* » de l'ONU, puis confié à un groupe le devoir « *d'évaluer les menaces que l'humanité affronte aujourd'hui et de proposer les changements nécessaires.* » Un rapport vous a été remis le 2 décembre 2004 et la presse a rendu compte des 2 propositions imaginées pour réformer le Conseil de sécurité. Il est très décevant que ce rapport n'envisage pas une démocratisation du Conseil.

Certes, l'élargissement du Conseil notamment à l'Afrique et l'Amérique latine est enfin envisagé. Mais les 5 Etats membres permanents actuels conserveraient le droit de veto qui serait refusé aux nouveaux entrants.

Nous vous demandons instamment de mesurer combien **il est inconcevable au nom de la dignité des peuples d'envisager pour l'Amérique latine et l'Afrique des strapontins**, et de pérenniser ainsi un statut d'infériorité à l'hémisphère Sud.

En même temps peut-on envisager une réforme radicale si perdure **un droit exorbitant** qui pendant 60 ans a paralysé le Conseil ?

- D'où notre première proposition : Sachant qu'on ne peut **ni bafouer** les futurs membres permanents **ni abolir** purement et simplement, semble-t-il, un privilège archaïque, nous nous permettons de revenir sur notre courrier de 2001. Nous suggérons de **réglementer** le veto de telle sorte qu'aucun Etat ne puisse s'opposer à la saisine de la Cour Pénale Internationale si le Conseil s'est majoritairement prononcé pour. Cette possibilité de **suspendre** ce droit dans des domaines cruciaux donnerait à la sagesse des nations une chance de se faire entendre.

Nous avons bien noté les critères qui permettraient de sélectionner les pays candidats au poste de membre permanent. Mais **où sont les exigences vis à vis des 5 permanents actuels ?**

De fait, les grandes puissances, en contribuant directement ou indirectement aux guerres ainsi qu'à la prolifération des armes de destruction massive, en faisant preuve d'aveuglement dans la gestion des ressources mondiales et d'inertie face à la grande criminalité financière, n'ont guère subordonné leur politique aux magnifiques buts et principes qu'elles ont signés à San Francisco le 26 juin 1945.

- D'où notre seconde proposition : que soient affichés le préambule et l'article 1 de la Charte des Nations unies dans tous les bâtiments publics et les établissements scolaires des pays membres et **mis à disposition des citoyens** le rapport annuel de l'Assemblée générale indiquant ce qui dans les actions du Conseil est allé à l'encontre des engagements de ses membres. **Cette information vulgarisée donnerait à l'opinion publique mondiale l'opportunité de s'exprimer avec force.**

Nous voulons croire, Monsieur le Secrétaire Général, que le Sommet onusien prévu en septembre 2005, étonnera par son audace et donnera à espérer un futur à l'humanité.

Veillez agréer l'expression de notre très haute et respectueuse considération.

NOM, prénom

adresse complète

signature

